

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2023

*** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée :**

A compter du 1^{er} janvier 2024, une généralisation de la M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités.

De ce fait, la commune de Colmesnil-Manneville, actuellement en M14 abrégée devra adopter cette nouvelle nomenclature.

*** Décision modificative :**

Suite à un courriel reçu de la Préfecture concernant le FCTVA, il s'avère nécessaire de passer une écriture d'ordre pour un montant de 1 948,45 € correspondant à la part financée par le SDE76 dans le programme d'éclairage du spot de l'église.

*** Point d'information sur les travaux d'aménagement de voirie réalisés cet été :**

Les travaux effectués par l'entreprise EUROVIA, pour la mise en place des îlots et enrobés ainsi que la signalisation réalisée par l'entreprise SIGNATURE ont donné satisfaction.

*** Mairie : Point à étudier : Assainissement de la cave**

Madame le Maire fait de nouveau état que la cave de la mairie présente des infiltrations qui génèrent depuis quelques mois, moisissures et odeurs.

L'analyse des évacuations d'eaux pluviales de la toiture par caméra dédiée, a montré qu'une canalisation proche du mur de la cave est percée à plusieurs endroits et serait à l'origine des dites infiltrations. Par ailleurs, les regards recevant les eaux du toit ne sont plus étanches compte tenu de leur vétusté.

Des entreprises d'assainissement ont été sollicitées pour établir un devis en vue de changer les dits regards et de réorganiser l'envoi des eaux pluviales directement dans un puits existant éloigné du mur.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Entreprise Guéville du Thil Manneville : 1659 €HT

Entreprise CBTP de St Nicolas d'Aliermont : 3960 € HT

Entreprise Thieury visite sans donner suite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Guéville.

*** Informations et questions diverses :**

. Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime :

- Une aire de passage des gens du voyage avait été aménagée provisoirement sur la zone Eurochannel. Un terrain pérenne appartenant à l'Etat et situé sur la commune d'Arques la Bataille va être aménagé pour pouvoir accueillir 200 caravanes. Outre le coût de l'aménagement de l'espace dédié, l'agglomération de Dieppe versera un montant de 60 000 € à la commune d'Arques la Bataille au titre de la solidarité.
- Afin de favoriser la venue d'internes en médecine de la faculté de Rouen, un partenariat a été établi entre cette dernière et l'agglomération. Le docteur RIGAUD, anesthésiste à l'hôpital de Dieppe sera le référent pour encadrer les stages d'internat, moyennant un coût annuel de 33 000 € et ce pendant 3 ans.

. Des réunions sur la cybersécurité sont organisées par l'Association des Maires en novembre et décembre pour présenter les outils existants en matière de protection contre les cyber-attaques.

. Lors de la dernière réunion du comité syndical des bassins versants, le projet de la Basse Saône a été présenté aux délégués. Il s'agit de ré-estuariser la Saône qui se jette dans la mer à Quiberville. Ce projet arrive dans sa phase de réalisation technique, les travaux devant commencer en 2024.

. Noël : Samedi 16 décembre à 16 heures.

Carte cadeau pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, présents au goûter.

Colis aux aînés.

. Cérémonie des vœux : Vendredi 12 janvier à 18 heures.